

Règlement prestations intervenants

Grille tarifaire des différents intervenants en fonction de leur spécialité

Pour les séjours 7 jours / 7 nuits

Fonction	Si une seule naturopathe pendant le stage	Si deux naturopathes pendant le stage		Si deux naturopathes pendant le stage mais que seule la naturo 1 fait les exposés	
		Naturo 1	Naturo 2	Naturo 1	Naturo 2
Responsable de centre	1500 €				
Naturopathe	600 €	500 €	500 €	600 €	400 €
EMC	400 €				
Accompagnateur randonnée	1 200 €				
Prof de thème (yoga, chant, danse...) Pour stage spécial sauf cumul avec RC	700 €				

Pour les séjours 6 jours / 5 nuits

(du dimanche 18h au vendredi suivant 14h)

Fonction	Si une seule naturopathe pendant le stage	Si deux naturopathes pendant le stage		Si deux naturopathes pendant le stage mais que seule la naturo 1 fait les exposés	
		Naturo 1	Naturo 2	Naturo 1	Naturo 2
Responsable de centre	1300 €				
Naturopathe	500 €	450 €	450 €	500 €	350 €
EMC	350 €				
Accompagnateur randonnée	1000 €				
Prof de thème (yoga, chant, danse...) Pour stage spécial sauf cumul avec RC	600 €				

Intervenants - règle de base pour chaque centre :

- 1 intervenant pour 4 stagiaires maximum
- 1 centre correspond à 3 intervenants minimum, sauf dérogation spécifique après accord avec la direction (mode dégradé).

Règlementations :

- Pour intervenir chez Jeûne & Bien-être, les intervenants doivent suivre la formation et la convention chaque année. Aucune personne ne peut intervenir dans le réseau sans être agréée par le réseau Jeûne & Bien-être et sans avoir participé à ces deux événements.
- Une convention doit être signée avant le démarrage des stages entre le responsable de centre et l'intervenant (peu importe le nombre d'interventions).
- Les intervenants ont un statut d'auto-entrepreneur, ils ne sont donc pas salariés.
- Les recettes des massages (60€ par massage) reviennent directement à chaque intervenant
- Ce sont les naturopathes et professeurs de thèmes qui apportent leur nécessaire de massage.
- Les intervenants viennent à leur propre charge, aucun frais de déplacement n'est prévu sauf cas particulier. Ex : un intervenant qui vient dépanner un centre et qui vient de plus de 200 kms, doit pouvoir obtenir une compensation (discussion avec le responsable de centre).
- Les guides de randonnée ou responsables de centre sont chargés de prendre les photos et de faire une sélection d'une centaine de photos à la fin du stage.
- Dans le cadre des stages à thèmes, le professeur de thèmes doit assurer 18h de massage maximum pour avoir le temps de participer comme tout le monde au back office.